

Annexe 1

Projet de Plan Local d'Urbanisme

Ville d'Harcourt (27800)

Synthèse des dépositions faites lors de l'enquête publique ouverte du 28 avril au 27 mai 2025)

Lors de cette enquête publique il était possible de faire une déposition :

- En adressant un mail,
- En rédigeant son texte dans le registre disponible lors des heures habituelles d'ouverture de la mairie ou bien lors des permanences (3 : les 6, 17 et 27 mai)
- Un adressant un courrier par voie postale à la mairie ou en le déposant lors des ouvertures de la mairie ou bien encore lors des permanences.

Attention : certaines des personnes qui ont déposé l'ont fait en joignant des documents, notamment des cartes, et parfois mêmes des cartes qui leur ont été adressées par le cadastre.

Des numéros de parcelles qu'ils ou elles évoquent ne semblent pas être concordantes avec ce que j'ai pu repérer sur les cartes accessibles à l'enquête publique.

J'ai ajouté après la synthèse que je fais ci-dessous des photos que j'ai prises des dites cartes. Il conviendra de bien vérifier l'exactitude entre documents déposés et photos ici ajoutées.

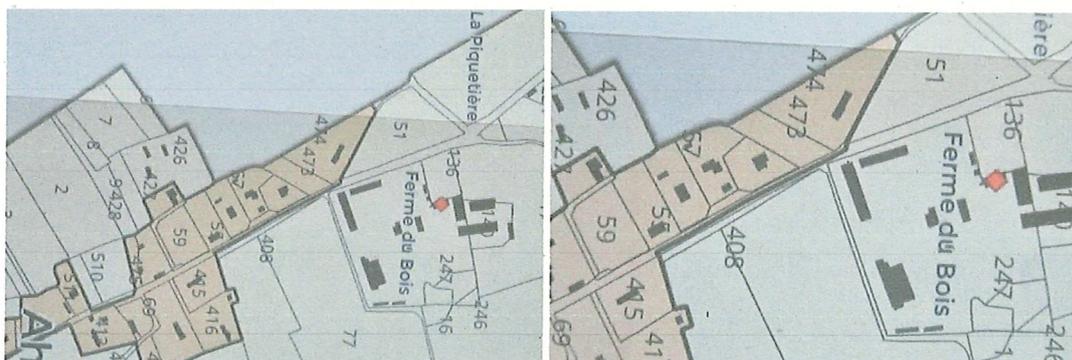
Avis déposés par mail :

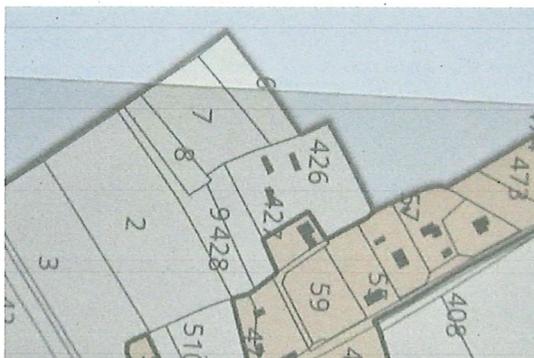
- Aucun avis a été déposé par mail,

Avis déposés dans le registre :

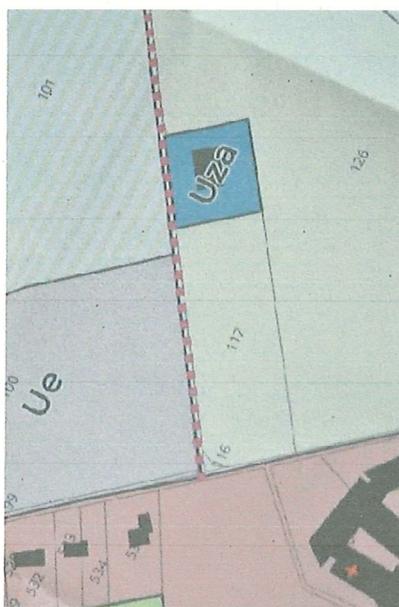
Trois dépôts ont été formulés dans le registre, et cela lors de la dernière permanence (27 mai, 15 à 17h30)

- Monsieur DUFOURG, agriculteur, 5 rue de la ferme du bois, Harcourt dépose sur trois points :
 - Il constate que la parcelle 426 est classée en terre agricole et il souhaite qu'elle le reste dans la version finale du PLU,
 - Il souhaite que lui soit expliqué pourquoi un des bâtiments de son exploitation apparaît sur le plan en losange rouge, signifiant « changement de destination »,
 - Enfin il désire qu'il n'y ait pas, à partir de maintenant, de construction sur les parcelles 473 et 474. Leur proximité de ses bâtiments agricoles (avec risques de bruits et poussières) le conduit à demander que ces parcelles soient classées en « A », terres agricoles.

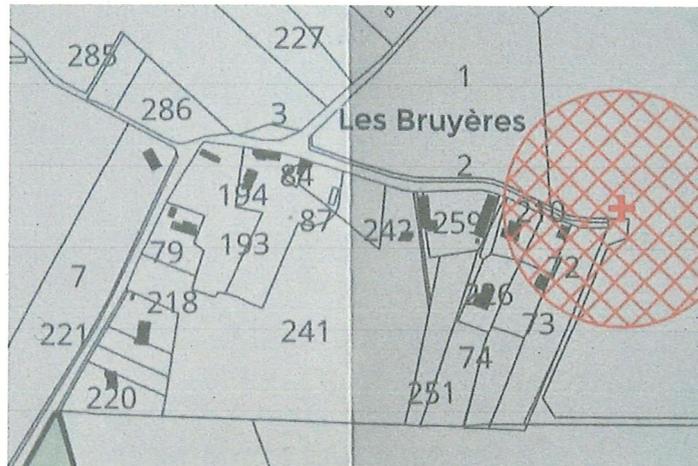




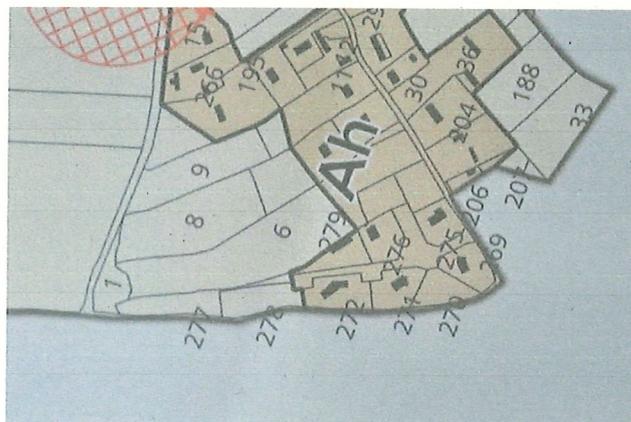
- Monsieur Jean Louis VICHARD, demeurant à Harcourt, dépose pour deux raisons :
 - Il exprime son étonnement de ne pas voir plus de parcelles, à proximité du centre de la commune, être classées en « constructibles ». Il considère que cela sera un obstacle à l'accueil de nouveaux habitants ,
 - Il souhaiterait savoir pourquoi certaines parcelles déjà construites ne pourraient plus l'être.
- Monsieur Michel RENARD, demeurant à Harcourt :
 - Il demande pourquoi les parcelles 301, 422, 273 et 117 ne sont pas constructibles. Il exprime oralement son souhait qu'elles le soient.



- Madame LECOUTURIER, du fait de ces éléments suggère de « classer ce secteur « Ah » ou à défaut de créer un secteur « A »j (jardins) avec un règlement beaucoup plus souple pour des annexes en ne limitant pas les annexes par unité foncière et/ou en permettant la construction d'annexes pour des animaux ».

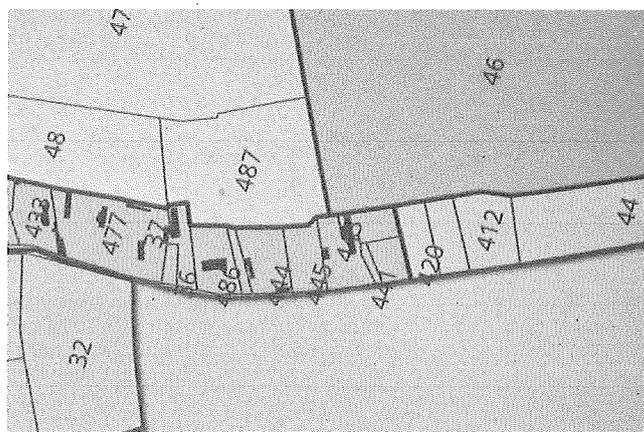
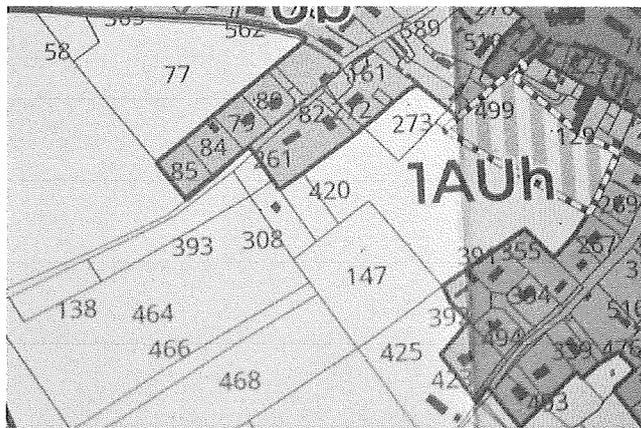


- Lettre de Monsieur et Madame DROUET, Nassandres sur Risle (27170) déposée le 27 mai 2025.
 - Monsieur et Madame DROUET sont propriétaires d'un lotissement situé rue Saint Sauveur, hameau « Le Bocage ».
 - En consultant le projet de PLU ils constatent que deux parcelles, les N° 5 et N° 6 (278 et 277 pour le cadastre) sont classées en secteur agricole les rendant de ce fait non constructibles.
 - Monsieur et Madame DROUET ont massivement investi pour l'aménagement de ce lotissement (initialement 11 parcelles), tant pour la voirie que pour les arrivées d'eau et d'électricité.
 - Ils précisent de de plus, prochainement une réserve à incendie est prévue qui couvrira l'ensemble des parcelles
 - Aussi demandent ils que dans la version finale du PLU les deux parcelles 277 et 278, qui n'ont aucune vocation agricole, soient reclassées en constructibles, ce qui de plus, permettrait qu'elles ne restent pas en friche au bout du lotissement.
 - Des plans accompagnent leur lettre.



- Lettre de Madame DROUET , demeurant à NASSANDRES SUR RISLE, remise le 27 mai 2025

- Madame DROUET est propriétaire des parcelles N° 420, 421, 442 et 443, rue Pinchon, à Harcourt.
- Ces terrains étaient constructibles et Madame DROUET constate que dans les documents de présentation de l'actuel projet de PLU elles ne le sont plus, étant classées en secteur « A » agricole.
- Elle s'étonne d'un tel classement dans la mesure où, en réalité elles ne sont absolument pas utilisées comme tel et que d'autre part, ces parcelles se trouvent dans le prolongement direct d'habitations.
- Comprenant et soutenant les choix de la collectivité de ne pas nuire à l'agriculture mais aussi de veiller à maintenir une dynamique démographique elle demande que le classement de ces parcelles soit revu, pour l'élaboration finale du PLU, afin de les rendre constructibles.



PS : Une lettre, datée du 24 mai mais a été déposée en mairie le 2 juin.

Elle est de Mmes Gorju, habitante le hameau de Chrétienville, Harcourt. Elle était passée s'informer lors d'une permanence et avait annoncé l'envoi de sa lettre...

Si elle est arrivée après la clôture de l'enquête publique elle offre l'intérêt d'être un exemple d'habitante s'étant informée, étant passée lors d'une permanence et tenait à exprimer sa satisfaction de voir le travail accompli par les élus, de valider les choix de préserver les terres agricoles, d'être attentifs au respect de la biodiversité et de veiller à l'attractivité de la commune.

Lettre remise à la Mairie le mardi 3 juin 2025

François CHAGNAUD